



Service coopération régionale

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

Le Président du Conseil régional de Guyane

Fait connaître au public qu'il sera procédé sur l'ensemble du territoire de la Guyane à une consultation publique portant sur le programme opérationnel de coopération transfrontalière Guyane – Brésil – Surinam 2007-2013, intitulé « PO Amazonie », et ses aspects environnementaux.

Cette consultation **se déroulera du 10 septembre 2007 au 11 octobre 2007 inclus.**

Les documents suivants (le projet de programme opérationnel Amazonie 2007-2013 et l'évaluation stratégique environnementale) pourront être téléchargés sur les sites internet suivants:

www.cr-guyane.fr

www.europe-guyane.fr

www.guyane.pref.gouv.fr

Les personnes désirant faire part de leurs commentaires ou suggestions sur ces documents sont invitées à les adresser par mail à l'adresse suivante :

patrick.naudin@cr-guyane.fr

ou par courrier à Monsieur le Président de Conseil régional, cité administrative régionale, route de Montabo – BP 7025 -97307 Cayenne Cedex

Les remarques seront prises en compte dans le rapport final de l'évaluation environnementale transmis à la Commission européenne.

Elles pourront donner lieu à d'éventuels amendements du programme opérationnel « Amazonie ».

Les pièces du dossier resteront déposées à la Cité administrative régionale, à l'antenne régionale de Saint –Laurent du Maroni, à l'antenne régionale de Maripasoula, à la Mairie de Saint –Georges pendant toute la durée de la consultation publique pour être communiquées aux personnes qui voudront en prendre connaissance tous les jours aux heures normales d'ouverture des bureaux, à l'exclusion des samedis, des dimanches et jours fériés, à savoir :

- Cité administrative régionale : au Service coopération, du lundi au vendredi aux heures d'ouverture des bureaux (route de Montabo, carrefour de Suzini, B.P. 7025 – 97 307 Cayenne Cedex).

- Antenne régionale de Saint –Laurent : à l'accueil, du lundi au vendredi aux heures d'ouverture des bureaux

- Antenne régionale de Maripasoula : à l'accueil, du lundi au vendredi aux heures d'ouverture des bureaux

- Mairie de Saint –Georges : à l'accueil, du lundi au vendredi aux heures d'ouverture des bureaux

Dans chacun des lieux, des questionnaires seront mis à la disposition du public pour recevoir les observations.

A l'issue de la consultation, le Président du Conseil régional établira un procès verbal de clôture attestant de la mise à disposition du public durant un mois des dossiers de consultation et du nombre de questionnaires recueillis.

**LE PRESIDENT DU CONSEIL
REGIONAL**


Antoine KARAM